

RAPPORT D'INCIDENT

Pour INFORMATION ⁽¹⁾

Pour SANCTION ⁽¹⁾

Démarches

- 1-Le professeur explique les faits et propose une sanction prévue au règlement intérieur et/ou toute autre mesure. Il remet le rapport le plus rapidement possible au CPE concerné.
- 2-Le CPE instruit l'affaire, propose une sanction et/ou toute autre mesure et remet le rapport au Proviseur.
- 3-Le Proviseur décide de la sanction.

Elève : Nom :

Prénom :

Classe :

Sans exclusion de cours ⁽²⁾

Avec exclusion de cours ⁽²⁾ (exceptionnelle pour faits graves ou répétés : BO du 13/07/2000)

Jour et date :

Heures : de

à

Professeur :

Explication des faits :

Sanction(s) et/ou mesure(s) proposé(s) :

Nom :

Discipline :

Date :

Signature :

Conseiller Principal d'Education

Sanction(s) et/ou mesure(s) proposé(s) :

Rapport reçue le :

Nom :

Discipline :

Date :

Signature :

Proviseur :

Sanction(s) et/ou mesure(s) proposé(s) :

Rapport reçue le :

Rapport traité le :

Signature :

⁽¹⁾ et ⁽²⁾ cocher la case concernée.